

Exercices : Moyens de paiements		VSP 4^{ème}
		Institut Jean Paul II
Nom :	Prénom :	

Exercice 1 :

Tous les clients ayant effectué une réservation dans des hôtels de la marque Starwood jusqu'au 10 septembre dernier inclus sont concernés par cette fuite. L'entreprise affirme avoir commencé à les contacter. (...)

Selon le groupe, 327 millions de clients ont vu exposées tout ou partie de leurs données à la fois précises et sensibles : leur nom, leur adresse postale, leur numéro de téléphone, leur adresse e-mail, leur numéro de passeport, de programme de fidélité, leur date de naissance, leur genre ainsi que les dates d'arrivée et de départ de l'hôtel.

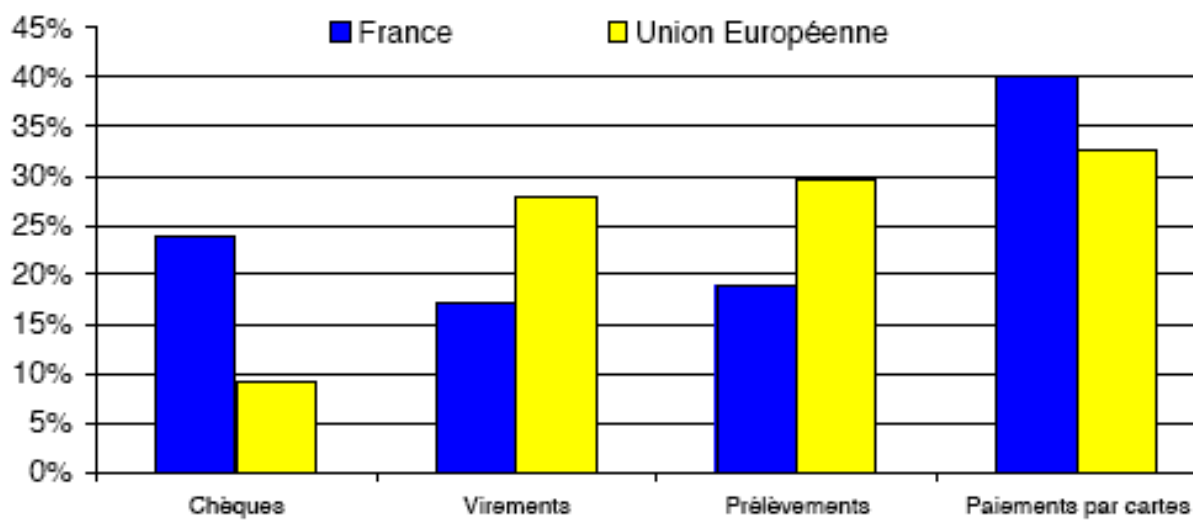
Les pirates ont également pu lire les données de cartes bancaires de certains d'entre eux. Elles étaient protégées par du chiffrement, un mécanisme censé les rendre illisibles, mais Marriott « *n'exclut pas* » que les pirates aient récupéré les éléments leur permettant d'obtenir des numéros de cartes bancaires utilisables. Pour le reste des clients touchés, seuls les noms, et dans certains cas l'adresse e-mail ou postale ont été compromis.

Ces données, parfois très sensibles, peuvent être utilisées par des pirates pour de l'usurpation d'identité ou de l'escroquerie. Au surplus, pour certaines populations (cadres d'entreprise, membres de services de renseignement, diplomates, hommes et femmes politiques, ...) les données compromises peuvent être extrêmement *importantes*

Le Monde. Martin Untersinger • Publié le 30 novembre 2018 à 14h58

1. Combien de clients ont été touchés par ce piratage ?
2. Quelles sont les données qui ont été dérobées aux clients des hôtels ?
3. Quelle utilisation les pirates peuvent ils faire de ces informations ?
4. Qu'est ce qui permet de rendre illisible les cartes bancaires ?

Exercice 2 :



1. Quels sont les moyens de paiement plus utilisés en France que dans l'union européenne ?
2. Quel est le pourcentage de paiements par carte bancaire en France ?
3. Classer les moyens de paiements (France) par ordre croissant
4. Quel est le moyen de paiement (union européenne) qui représente 30%

Exercice 3 :

Les banques européennes ont décidé de créer ou de transformer les anciens moyens de paiement domestiques en nouveaux instruments de paiement qui seront identiques dans toute l'Europe. Les moyens de paiement européens sont le virement SEPA, le prélèvement SEPA et les paiements par cartes. Les règles de fonctionnement des moyens de paiement européens ont été élaborées par la communauté bancaire européenne, au sein du Conseil européen des paiements (EPC - European Payments Council).

1. Les moyens de paiement SEPA sont ils différents ou semblables dans les pays européens ?
2. Citer les 3 moyens de paiement

Virement SEPA

Le virement SEPA est utilisable pour l'ensemble des transactions libellées en euro dans toute la zone SEPA. Il présente les caractéristiques suivantes :

L'identification du débiteur s'effectue par l'IBAN et le BIC,

L'exécution du paiement et son application au compte du bénéficiaire doivent être réalisées en trois jours maximum. Depuis 2012, ce délai est ramené à un jour,

Le libellé du virement de 140 caractères doit être transmis sans altération et mis à la disposition de la clientèle.

Le virement ne comporte pas de limitation de montant.

3. Dans quel délai le paiement doit il être exécuté pour un virement SEPA ?
4. Y a t'il une limite de montant pour un virement SEPA ?

Prélèvement SEPA

Le prélèvement SEPA est utilisable pour des opérations de débit ponctuelles ou récurrentes libellées en euro dans toute la zone SEPA. Assez différent du prélèvement français, le prélèvement SEPA présente les caractéristiques suivantes :

Le débiteur envoie le mandat au créancier, lequel doit conserver le document,

L'identification du débiteur est réalisée par le recours à l'IBAN et au BIC,

L'émission par le créancier de l'ordre de débit doit être effectué pour les opérations récurrentes deux jours avant la date de paiement (cinq jours avant la date de paiement si il s'agit de la première opération ou d'une opération ponctuelle),

Les possibilités de rejet pour le client vont jusqu'à un an après la date de débit en cas d'absence de mandat valide.

5. Quelle est la durée de rejet pour un client du prélèvement ?

Carte bancaire SEPA

Dans le cadre de SEPA, les paiements par carte permettent la suppression de toutes les barrières techniques, légales ou commerciales. Les objectifs et les principes applicables aux paiements par carte dans le cadre de SEPA sont les suivants :

Les clients doivent pouvoir effectuer des transactions dans l'ensemble de la zone SEPA avec une seule carte bancaire,

Les commerçants doivent accepter dans les mêmes conditions les cartes bancaires (conformes aux principes SEPA) sans aucune distinction avec celles liées à leur pays d'activité,

L'utilisation de la technologie EMV (cartes à puce, code PIN) est rendue obligatoire.

Les normes EMV définissent les relations entre la carte à puce et le terminal de paiement.

Les cartes de paiement concernées par le SEPA sont principalement les cartes de type interbancaire (Visa ou Mastercard) à vocation générale.

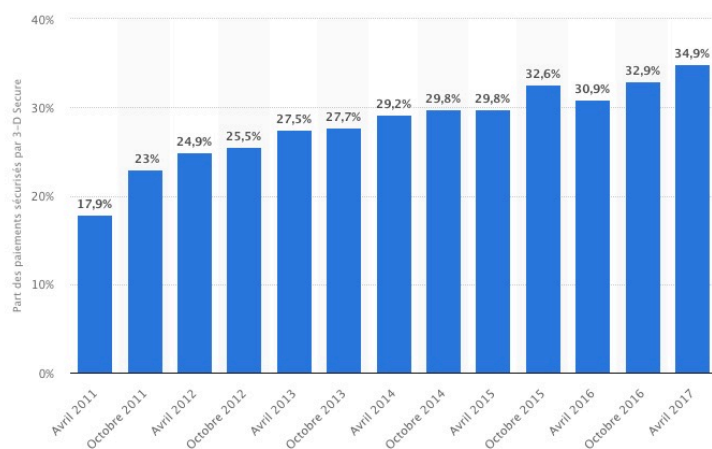
6. Que permettent les paiements par carte ?

7. Doit on avoir une ou plusieurs cartes dans les pays de la zone SEPA ?

8. Que définissent les normes EMV ?

Exercice 4

Pourcentage du montant des paiements en ligne sécurisé par 3-D Secure en France d'avril 2011 à avril 2017*



TÉLÉCHARGEMENT PARAMÈTRES PARTAGER

PNG PDF XLS PPT

DESCRIPTION SOURCE PLUS D'INFOS

Cette statistique présente l'évolution de la part des paiements en ligne sécurisés par 3-D Secure en France d'avril 2011 à avril 2017. En avril 2017, environ 35 % du montant des transactions en ligne était authentifié avec le protocole de paiement sur Internet 3-D Secure. Durant cette période, le pourcentage du montant des paiements en ligne qui était sécurisé par 3-D Secure a augmenté de plus de 17 points.

© Statista 2019

1. les paiements en ligne sécurisés ont ils augmentés ou diminués entre avril 2011 et avril 2017 ?

2. Quel est le protocole de sécurisation indiqué ici ?

3. De combien de points le pourcentage du montant des paiements sécurisés a t'il augmenté ?